

Conditions Générales de Vente

Désignation

Le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 12 rue Copreaux 75015 Paris.

Le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du centre de formation de la Fédération de L'Arche en France
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès du centre de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis, convention et attestation

Pour chaque formation, le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France s'engage à fournir un devis à la demande du client. Ce dernier est tenu de retourner un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention est établie entre le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France et le client, et le cas échéant, entre le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France, l'OPCO et le client.

Une attestation de présence ou de fin de formation est fournie au client, ainsi que des feuilles d'émargement à sa demande.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes (le centre de formation est exonéré de TVA). Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation par le client de la participation à une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formations@arche-france.org. En cas d'annulation moins de 15 jours calendaires avant la date de la formation, le client sera facturé de l'intégralité des frais pédagogiques, ainsi que des frais d'hébergement et de restauration qui auraient déjà été engagés.

Le remplacement d'un stagiaire par un autre stagiaire du même client est possible jusqu'au commencement de la séance de formation uniquement pour les formations ne nécessitant pas de procédures de sélection.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès du centre de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Fédération de L'Arche en France, reconnue d'utilité publique, membre de la Fédération Internationale des Communautés de L'Arche, fondées par Jean Vanier

12 rue Copreaux 75015 Paris | 01 45 32 23 74 | formations@arche-france.org

Numéro SIRET : 38910983600038 | Numéro de déclaration d'activité : 11752360375 (auprès du préfet de la région Ile-de-France - cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client au centre de formation de la Fédération de L'Arche en France sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le centre de formation de la Fédération de L'Arche en France et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.